

INCENDIE



Quelle est la législation en matière de formation incendie ?

La formation incendie en entreprise permet à l'ensemble des employés de savoir prendre les mesures utiles en cas de départ de feu. Des salariés bien **formés aux règles de sécurité incendie** sont donc en mesure de maîtriser rapidement le feu et de secourir efficacement toutes les personnes qui se trouvent au sein de votre entreprise.

La loi rend cette **formation obligatoire** pour les entreprises qui emploient au moins 50 personnes. Par ailleurs, elle est également exigée pour les établissements spécialisés dans la manipulation de matières inflammables. Toutefois, au vu des nombreux avantages de la **formation incendie**, il est sans doute judicieux de faire enseigner à votre personnel la manipulation d'extincteurs et la procédure d'évacuation en cas de départ de feu.

Pourquoi faire suivre une formation d'évacuation incendie au personnel d'une entreprise ?

Le **contenu de la formation incendie** s'articule principalement autour de trois axes. D'une part, elle vise à enseigner à l'ensemble de votre personnel les fondamentaux de la **sécurité incendie**, les règles de prévention et les principes de sécurisation des lieux en cas de sinistre. Deuxièmement, la **formation du personnel** s'articule autour d'une simulation

d'alerte incendie qui met vos employés en situation d'intervention. Ils pourront alors apprendre quelle conduite tenir pour procéder sereinement à l'extinction du feu le plus rapidement possible.

Enfin, la **formation de sécurité obligatoire** s'adresse au **personnel de sécurité chargé de l'exploitation d'un poste de sécurité**. À cette étape, il convient d'enseigner à vos **agents de sécurité**, le fonctionnement d'un poste de surveillance incendie et la conduite d'une ronde de sécurité. Ils pourront aussi apprendre les mesures d'appel, d'accueil et de guidage des secours publics en cas de sinistre difficile à maîtriser.

En cas de début d'incendie, les priorités sont de donner l'alerte, évacuer les personnes et effectuer les premières interventions.

Comme énoncé dans le code du travail, les chefs d'établissement doivent prendre les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu.

Quel est le rôle de l'employeur ?

Il doit organiser la sécurité au travail, et assurer la prévention des risques incendie dans son établissement :

- En formant son personnel sur les risques et causes d'incendie afin d'éviter un sinistre et en cas de départ de feu, garantir une intervention rapide, sûre et efficace.
- En établissant des consignes de sécurité et des plans de prévention à destination des équipes et des entreprises extérieures intervenant sur site.
- En entraînant périodiquement ses salariés en cas de début d'incendie : à l'évacuation des locaux, première intervention et manipulation des extincteurs.
- En vérifiant régulièrement ses installations de sécurité incendie (sprinklers, désenfumage mécanique, systèmes de sécurité incendie).

La formation et la prévention du risque incendie repose sur des bâtiments, installations et équipements sûrs, conformes à la réglementation :

- Conformité électrique avec les normes dont la NFC 15-100 avec les vérifications périodiques électriques
- Contrôle par thermographie infrarouge pour mettre en évidence des surchauffes invisible à l'œil nu.
- Conformité ATEX si votre établissement relève des installations classées pour la protection de l'environnement à atmosphère explosive ATEX.
- Sûreté des opérations de maintenance avec la consignation tous fluides.
- Permis feu pour les soudeurs et tous les collaborateurs travaillant sur des sources possibles d'inflammation
- Contrôle technique des bâtiments avec les missions dédiées à la sécurité incendie SH STI SEI.

Objectifs pédagogiques de la formation Incendie en entreprise : Extincteur & évacuation

- Être capable de réagir lors d'un début d'incendie, isoler les risques et prévenir les secours
- Connaître les règles essentielles de l'évacuation d'un bâtiment : cheminements et conduite à tenir pour mener une évacuation

- Désignation du personnel : missions, techniques et consignes d'évacuation (chargé d'évacuation, guides et serres files)
- Mettre en œuvre une tentative d'extinction à l'aide d'un extincteur

Exemple de Programme de formation

Introduction à la sécurité incendie dans une entreprise : Comprendre les enjeux

- Identifier les risques et causes d'incendie dans une entreprise
- Appréhender les mesures de prévention pour limiter le **risque incendie**
- Mesurer le danger des fumées et les risques pour l'Homme
- Connaître les principes de combustion, le triangle du feu, les modes de propagation

Maîtriser le déroulement type d'un incendie dans un bâtiment professionnel

- Identifier la conduite à tenir en cas d'incendie
- Identifier les moyens de secours et comment donner l'alerte aux secours
- S'informer sur l'organisation de l'évacuation d'un bâtiment professionnel
- Intégrer les modalités d'**évacuation** d'un établissement
 - Les consignes générales de sécurité
 - Les consignes particulières en fonction du type d'établissement
 - L'évacuation des personnes à mobilité réduites (PMR)
 - L'évacuation des personnes en situation de handicap (PSH)
 - L'évacuation des victimes d'accidents
- Appréhender les spécificités d'une évacuation : les issues de secours et les points de rassemblement
- Intégrer le rôle et les missions des **guide-files** et **serre-files**

Mise en œuvre et manipulation des extincteurs : éteindre un début de feu

- Connaître les consignes de sécurité liées à l'**utilisation d'un extincteur**
- Faire le point sur les différents types d'extincteurs et leurs particularités
- Identifier le type de feu pour choisir l'extincteur adapté
- Maîtriser les procédés d'extinction, les distances à respecter et les bonnes pratiques d'extinction
- Mise en situation : Pratique sur feu simulé si le site le permet

Se former à la manipulation des extincteurs avec le CNFCE : 4 alternatives

- Formation dans votre entreprise avec aire extérieure (cours, parking, etc) pour la pratique sur feu réel : Manipulation à partir d'extincteurs réels (CO² ou eau)
- Formation dans votre entreprise sans aire extérieure : Manipulation avec extincteurs laser en salle
- Location d'un terrain d'exercices + salle et équipement en région parisienne
- **Formation en unité mobile (camion feu)** : 4 types de véhicules disponibles (6, 10, 12 et 14 places) sur toute la France et en Europe

Publics & prérequis

Public cible

La **formation incendie** s'adresse à tout public et à tout type d'entreprise

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre la **formation incendie - extincteurs et évacuation en entreprise**

Durée

Une ½ journée

Pourquoi choisir la formation Incendie en entreprise : Extincteur & évacuation

Quelle que soit l'entreprise ou le secteur d'activité, il est du ressort de l'employeur de s'assurer que lui-même et ses employés puissent être rapides, organisés et réactifs au cas où un incendie venait à se déclarer. Il doit également s'assurer que les visiteurs et les employés de sa structure soient en sécurité à tout moment. Cela passe par une démarche de prévention des risques incendie.

Le Code du Travail énonce des **obligations** de balisage et de signalisation pour faciliter les évacuations : éclairage de sécurité, signalétique des chemins d'évacuation et plan d'évacuation.

Il rend également obligatoire la mise en place de moyens de lutte contre les incendies. Pour autant, le meilleur moyen de limiter les risques, c'est la prévention. Former vos équipes doit être le pivot de votre démarche de prévention.

Cependant, en situation réelle, le stress réduit les capacités de réaction rapide. Les mouvements de panique peuvent aussi entraîner des conséquences désastreuses. Dans ces situations, pour avoir les bons réflexes, il faut les avoir appris. Notre formation aborde l'ensemble des consignes d'évacuation et forme vos salariés à avoir ces bons réflexes.

Pour jouer leur rôle de moyen de lutte contre les incendies, vos salariés doivent aussi pouvoir utiliser le matériel de sécurité mis à leur disposition, et tout particulièrement l'extincteur, comme le précise l'article 231-3-1 du Code du Travail. Nous formons ainsi vos équipes à la manipulation de cet équipement.

Le chef d'établissement a également pour **obligation** de doter son entreprise de moyens de lutte contre les incendies afin de protéger son personnel. Il s'agit en grande partie des extincteurs. Ils doivent être facilement accessibles et signalés. Ils doivent également avoir fait l'objet d'une **maintenance** rigoureuse.

L'employeur se doit donc d'offrir à ses équipes une formation professionnelle qui tient compte des risques réels qu'un incendie dans vos locaux peut supposer.

Face à un départ de feu, de nombreuses personnes ne connaissent pas les consignes de sécurité à mettre en œuvre. Pourtant, des étapes bien définies permettent de prévenir les risques professionnels qu'un incendie engendre :

- Etape 1 : Sonner l'alarme incendie et donner l'alerte
- Etape 2 : Réaliser une intervention en vue d'éloigner les occupants de la pièce sinistrée ou essayer d'éteindre le début d'incendie
- Etape 3 : Organiser l'évacuation du personnel

La prévention du risque incendie passe avant tout par une action de sensibilisation, afin d'apprendre à réagir face à une situation donnée. Le programme que nous proposons apporte des connaissances clés sur le fonctionnement d'un feu et d'un incendie.

Au-delà de l'aspect sensibilisation, les stagiaires réaliseront des exercices d'évacuation et maîtriseront l'utilisation des extincteurs. Si besoin, le CNFCE peut mettre à votre disposition une installation pour apprendre à éteindre un début de feu. Le programme sera adapté en fonction du secteur d'activité (locaux d'entreprise ou établissement recevant du public).

Fortes de ces connaissances théoriques et pratiques, vos équipes seront capables de se confronter au sinistre incendie et de réduire grandement les chances de dégâts physiques ou matériels.

A retenir :

Le meilleur moyen de réduire les risques de dégâts physiques ou matériels, c'est la prévention. Un personnel préparé à une situation d'incendie sera à même de réagir efficacement et d'assurer sa sécurité.

Notre **formation incendie** est dispensée par un formateur professionnel qui présentera à votre équipe les différents équipements de lutte contre les débuts de feu, l'évacuation des personnes hors de l'établissement ainsi que les rôles de guide-file et de serre-file, les garants d'une évacuation efficace et rapide. Un focus sera aussi fait sur la tendance à minimiser les risques liés à l'incendie et les dangers réels que le sinistre incendie représente pour l'environnement socio-économique de l'entreprise, comme souligné dans **ce dossier de l'INRS**.

Important :

Le risque incendie se transforme au gré des évolutions des conditions de travail et des activités. La formation à la prévention du risque incendie doit donc s'adapter à ces mutations. Pour avoir la garantie d'une formation toujours mise à jour, faites appel à nos services.

La formation Incendie : Extincteur et Évacuation du CNFCE dure une demi-journée. Elle est proposée directement dans vos locaux, selon vos disponibilités. Notre mobilité nationale nous permet de former des salariés d'entreprises aussi bien à Paris qu'en province.

Le matériel utilisé lors de la formation sera adapté à votre espace : feu et extincteurs réels si vous disposez d'un terrain propice, ou extincteur laser pour une formation en intérieur.

Cette formation sur l'évacuation en cas d'incendie est parfaitement complémentaire avec d'autres formations axées sur les **normes** de la sécurité au travail :

- Equipier de première intervention
- Equipier de seconde intervention
- **Systèmes de sécurité incendie** (veiller au bon fonctionnement d'une installation)
- Premiers secours (sauveteur secouriste du travail)
- **Formation hygiène et sécurité au travail**